



EN DIRECT DU
Comité
Social
et **Economique**

CSE extraordinaire SPECIAL COVID-19 du Mardi 31 Mars 2020 (Après-Midi)

Le **SNU** ouvre la séance en alertant la Direction de Pôle Emploi Occitanie (voir déclaration du jour), nous considérons que la mesure n'a pas été prise pour assurer la sécurité des agents face à cette crise sanitaire majeure !!!!

Face à cette interpellation, le Directeur Régional de Pôle Emploi Occitanie se retranche derrière la stricte application des consignes nationales, le respect des gestes barrières et la nécessité de remplir nos activités essentielles de service public.

La médecine du travail confirme la nécessité de gel, gants et même de masques. Elle précise qu'en effet « si on n'utilise pas de masque, c'est qu'il n'y en a pas » !!! Le **SNU** insiste sur la nécessité de mettre les moyens pour s'en procurer dès que possible pour prévoir l'après confinement.

Activités essentielles de Pôle Emploi : le **SNU** insiste sur le fait que les Agents doivent rester chez eux ! Pour nous l'activité de vidéo portier n'a aucun sens et doit être immédiatement arrêtée !!!

La Direction indique que le nombre d'Agents sur site dépend de la capacité de chaque site à télétravailler ou pas... Pour le **SNU**, la seule chose qui doit compter est la sécurité des Agents, ce qui implique la présence de 2 personnes pour le courrier par site et en aucun cas plus de 2 Agents. Les mesures de sécurité ne peuvent être à géométrie variable et la santé des Agents non plus!

L'inspection du travail interroge la Direction de Pôle Emploi sur le télétravail en Occitanie et ses perspectives, sur les activités essentielles de Pôle Emploi, sur l'activité de vidéo portier et enfin sur la charge de travail des managers. La Direction élude les sujets en se référant aux décisions nationales ! (sic). L'inspecteur du travail reviendra vers la Direction dans les prochains jours, rien n'est joué !

Le **SNU** alerte, notamment, sur la charge mentale des collègues, les injonctions, voire la pression, faites aux télétravailleurs en général et en particulier sur celles et ceux qui ont des enfants à garder en même temps. Le **SNU** alerte aussi sur la situation des Agents GDD, souvent sur sollicités, les Risques Psycho Sociaux qui se cumulent aux difficultés du quotidien pour l'ensemble du personnel.

Pratico pratique : si vous voulez supprimer des congés alors il faut le signaler, si vous êtes en garde d'enfant vous ne devez pas télétravailler, si vous acceptez le télétravail en même temps que vous gardez vos enfants vous ne devez pas avoir de pression sur le reporting.

L'humeur du jour : *Un CSE qui se solde par beaucoup d'alertes, peu de réponses et finalement peu d'écoute de la Direction qui laisse voir une posture rigide sur la majorité des sujets...des assurances de travail futur sur les Risques Psychos Sociaux sans préciser ni quand ni comment, des réponses laconiques en référence aux consignes nationales et finalement un sentiment de bien peu de marges locales dans cette période qui pourtant le justifierai largement... Pari de la confiance ?*

CSE en Audioconférence le Mardi 31 mars 2020 Après-Midi

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr



@SNUPEFSULRMP



@snupeoccitanie

www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie